

Frank Van de Velde

Animateur du groupe de travail

ZA-EnR



Objet :

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Zones d'accélération » de Lardiers, le 27 juin 2024

Présents : BESSON DENIS, DE LEENER MARC, DOUGUET ALEXIS, HUE-MATHIEU BRIGITTE, LE THIRILLY CHARLES, SUSCILLON JEAN-YVES, USSEGLIO CHARLES, USSEGLIO JEAN-CHARLES, VAN DE VELDE FRANK

Excusé : BIZOT ANDRE

Contexte :

Le 27 juin 2024 à 9 h, s'est tenue la première réunion du groupe de travail consacré aux zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Lardiers. Ce groupe, composé de 10 personnes dont 3 élus, a pour objectif d'identifier les sites les plus propices (ZA-EnR) et de transmettre cette proposition à la Mairie.

Après un accueil autour d'un café et de croissants, la séance a commencé vers 9 h 15.

Déroulement de la réunion :

Présentation et objectifs : Frank Van de Velde, conseiller municipal et animateur du groupe, a rappelé les enjeux de la loi et les objectifs de cette démarche participative. Il a souligné l'importance de définir des zones d'accélération, le type d'énergie de source renouvelable (plusieurs possibles dans la même zone), mais pas le projet en soi.

Un tour de table a permis à chacun des participants de se présenter et de motiver son engagement dans ce groupe de travail. La volonté commune de contribuer à la transition énergétique et écologique, ainsi qu'à la promotion des énergies renouvelables, s'est clairement exprimée.

Discussion sur les zones d'accélération :

Consensus sur l'ancienne décharge : Les participants ont rapidement trouvé un consensus sur la pertinence de désigner l'ancienne décharge comme zone d'accélération, privilégiant l'énergie photovoltaïque.

L'installation des éoliennes a été vite écartée.

Zones artificialisées : quelques participants du groupe ont souligné l'intérêt de privilégier les zones déjà artificialisées (toitures, parkings, etc.) afin de limiter l'impact sur les espaces naturels.

Contraintes liées au patrimoine : Les contraintes liées au patrimoine, notamment autour de l'église et de la commanderie, ont été évoquées. Même si le passage devant l'ABF est obligatoire dans ce périmètre, un avis conforme pourra être obtenu au cas par cas (Co-visibilité ?). L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes et nouvelles semblait trouver un commun accord. L'idée de mettre donc toutes les toitures existantes et nouvelles dans une ZA-EnR semblait une option pour une deuxième zone. Une étude sommaire de faisabilité et de production devrait être présentée à la prochaine réunion.

Autres sujets abordés :

ZA-EnR et zones d'exclusion : En cas d'installation d'une ZA-EnR par la commune et d'arrêt de la cartographie des ZA-EnR de la région par le préfet (d'ici max un an), la commune aura la possibilité d'exclure des zones.

Décret tertiaire : Les obligations du décret tertiaire pour les collectivités ont été présentées et si les seuils du décret tertiaire venaient à évoluer, notre commune pourrait être amenée à étudier plus en détail la mise en conformité de certains bâtiments et de ses parkings, comme celui de la salle polyvalente « Manu Burolet », afin d'anticiper les futures exigences réglementaires.

Agrivoltaïsme : La possibilité de développer des projets d'agrivoltaïsme a été évoquée, mais il a été souligné que la réglementation est encore en cours d'élaboration. Le document-cadre de la chambre d'agriculture n'existe pas encore, qui est obligatoire avant l'intégration du décret sur l'agrivoltaïsme.

Raccordement au réseau : Les modalités de raccordement au réseau électrique des installations photovoltaïques, notamment pour l'ancienne décharge, ont été discutées.

Conclusions et prochaines étapes :

Cette première réunion a permis de dégager un consensus sur la nécessité de développer les énergies renouvelables sur la commune de Lardiers et d'identifier des sites d'implantation potentiels. Les prochaines étapes consisteront à définir des zones d'accélération : l'ancienne décharge, les toitures, les parkings, le site de l'assainissement, etc...

Afin d'affiner notre réflexion sur les zones d'accélération, une étude préliminaire du potentiel des toitures en matière d'énergie solaire photovoltaïque devra être présentée lors de la prochaine réunion. Cela nous permettra d'évaluer les possibilités d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et d'estimer la production d'énergie envisageable.

Une fois que les résultats du groupe de travail ont été présentés à la Mairie, il serait judicieux d'organiser une nouvelle réunion avec les habitants afin de présenter les conclusions et de recueillir leurs commentaires sur les ZA-EnR envisagés avant de les délibérer par la Mairie.

Ce compte-rendu présente une synthèse des principaux points abordés lors de la réunion. Toute suggestion ou précision est la bienvenue.

PROCHAINE RÉUNION LE 31 AOÛT À 9h00